



Communiqué de presse

Paris, le 26 novembre 2019

## #RETRAITE INDIVIDUELLE

### Predica lance PER Assurance et LCL Retraite PER

Un mois après l'entrée en vigueur de la loi Pacte, Predica, filiale assurances de personnes de Crédit Agricole Assurances, annonce la commercialisation de ses plans d'épargne retraite individuels, répondant ainsi au moment de vie retraite de tous ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels et agriculteurs : **PER Assurance** disponible dans les agences du Crédit Agricole, et **LCL Retraite PER** pour les clients de LCL.

Ces nouveaux contrats, qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de conseil patrimonial globale proposée dans les réseaux du Crédit Agricole et de LCL, permettent aux clients et prospects de préparer au mieux leur retraite tout au long de leur vie professionnelle, dans un cadre fiscal spécifique. La gestion pilotée, intégrée au sein du contrat, permet à l'épargnant de bénéficier d'une gestion adaptée à son profil et à son horizon de retraite. Enfin, au moment du départ à la retraite, le PER assouplit les conditions de sortie de son épargne : sortie en capital et/ou sortie en rente.

#### CARACTERISTIQUES

##### PER Assurance distribué par Crédit Agricole :

- ✓ Versement initial minimum : 500€
- ✓ Fonds en euros
- ✓ Formule de gestion :
  - Gestion pilotée à horizon comprenant trois profils pour mieux s'adapter au profil financier du client : prudent / équilibré / dynamique
  - Gestion libre avec 91 supports financiers disponibles
- ✓ Frais sur versements : 2,5% (versement initial, régulier, libre)
- ✓ Modalités de sortie :
  - Capital versé une fois ou de manière fractionnée
  - Rente viagère (individuelle ou réversible)

##### LCL Retraite PER distribué par LCL

- ✓ Versement initial minimum : 500€
- ✓ Fonds en euros
- ✓ Formule de gestion :
  - Gestion pilotée à horizon comprenant trois profils pour mieux s'adapter au profil financier du client : prudent / équilibré / dynamique
  - Gestion libre avec 140 supports financiers disponibles
- ✓ Frais sur versements : 2,5% (versement initial, régulier, libre)
- ✓ Modalités de sortie :
  - Capital versé une fois ou de manière fractionnée
  - Rente viagère (individuelle ou réversible)

### **A propos de Crédit Agricole Assurances**

Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Crédit Agricole Assurances compte 4 600 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2018 s'élève à 33,5 milliards d'euros (normes IFRS).

**[www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com)**

### **Contacts presse**

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Géraldine Duprey + 33 (0)1 57 72 58 80 / 07 71 44 35 26

[service.presse@ca-assurances.fr](mailto:service.presse@ca-assurances.fr)

